Réunion de Conseil Municipal

Lundi 04 avril 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMAIN

Excusés : Anne-Lise GASNER

Secrétaire de séance : Bernard BROGNARD

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 07 mars 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 07 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 4 taxes au profit de la commune. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2016.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les taux inchangés pour 2016 sont :

° Taxe d'habitation : 18.33
° Taxe foncière bâti : 12.88
° Taxe foncière non bâti : 25.69
° Produit CFE : 15.03

3. Taxe Assainissement

Compte tenu des travaux importants engagés pour l'assainissement, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir d'augmenter la surtaxe d'assainissement de 0.05 € du m3 d'eau consommé.

La part fixe resterait inchangée à 18.00 €, et la taxe d'assainissement passerait à 1.40 € le m^3 d'eau consommée.

Après délibération (13 POUR – 1 CONTRE), le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

4. Vote des Budgets 2016

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2016 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ◊ Budget Communal
- ◊ Budget Forêt
- ◊ Budget Assainissement
- ◊ Budget Zone Artisanale
- ◊ Budget Le tacot / Bas du Parc

5. Validation du devis de travaux Rue du Crotôt :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection de la voirie Rue du Crotôt. Suite aux différents devis, la commission « Urbanisme – Voirie » propose de retenir l'entreprise VERMOT de GILLEY (25) pour un montant de travaux de 15 335.25 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Validation du devis de travaux dans les salles de classe du Groupe Scolaire AZELVANDRE :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection des sols et des peintures dans les 3 salles de classes du Groupe Scolaire Azelvandre. Suite aux différents devis, la commission « Bâtiment et patrimoine » propose de retenir l'entreprise TARBY de DAMPRICHARD (25) pour un montant de travaux de 17 195.82 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (13 POUR – 1 CONTRE),

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis,
- sollicite l'aide du Département,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention sans que cela ne préjuge en rien de la décision qui sera prise quant à l'attribution ou non de l'aide souhaitée,
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

7. Validation du devis de travaux dans la salle des Marronniers :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection du sol de la Salle des Marronniers. Suite aux différents devis, la commission « Bâtiment et patrimoine » propose de retenir l'entreprise RELANGE Nicolas de FRAMBOUHANS (25) pour un montant de travaux de 14 025.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (13 POUR – 1 CONTRE), autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

8. Validation du devis pour l'achat d'un panneau électronique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission « Communication » a travaillé sur l'opportunité d'acquérir un panneau

d'information électronique dans un souci de mieux communiquer avec la population de Frambouhans, mais également avec les personnes traversant le village.

Après présentation de l'étude des besoins, réalisée suite à un questionnaire proposé aux associations du village, et après analyse des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la commission, à savoir l'achat et la pose d'un panneau électronique double-face par l'entreprise ICARE de Wittelsheim (68) pour un montant de 10 770.00 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (11 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION), autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

9. Validation pour la mise en place d'un défibrillateur :

Monsieur le Maire rappelle sa volonté de voir installer un défibrillateur au cœur du village, proche des différents bâtiments publics, à disposition des personnes ayant connaissance du fonctionnement, et utilisable lors de détresse de personnes et malaise sur la voie publique.

Après étude de la commission « Cadre de vie », Monsieur l'adjoint propose de valider la mise en place d'un défibrillateur sous l'avant toit devant les cuisines de la salle des Tilleuls. Il propose également de contracter une location d'un défibrillateur avec l'entreprise Cardiac Science pour un montant de 75.00 € HT par mois valable 48 mois, maintenance comprise.

L'exposé de Monsieur l'adjoint entendu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

10. Validation du devis pour l'achat de guirlandes de noël à fixer sur les candélabres :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal que la commission « Cadre de vie » a travaillé sur l'opportunité d'acquérir des guirlandes de noël à fixer sur les candélabres de la Rue du Capitaine Treilhes et la Rue de la Baume.
Après présentation, Monsieur l'adjoint propose de retenir la proposition de la commission, à savoir l'achat de 24 guirlandes avec fixation, à l'entreprise DECOLUM de TRONVILLE EN BARROIS (55) pour un montant de 5 300.40 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

11. Validation des aménagements de sécurité dans le village :

Suite à différentes plaintes d'administrés, Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Voirie » rappelle que le Conseil Municipal avait mandaté le cabinet ACESTI pour la réalisation d'un comptage de vitesse dans différents secteurs du village. Suite à l'analyse des rapports, le Conseil Municipal a mandaté le cabinet ACESTI afin de nous proposer des aménagements à réaliser dans le but de réduire la vitesse des usagers dans ces secteurs. Suite à la présentation du cabinet lors d'une séance de travail ouverte à l'ensemble des conseillers, la commission propose de valider les différents aménagements proposés.
Par ailleurs, la commission propose l'acquisition d'un radar pédagogique solaire avec la possibilité de l'installer sur 5 emplacements propices aux grandes vitesses dans le village. Elle propose de retenir l'entreprise ICARE de Wittelsheim (68) pour un montant de 2 506.00 € HT.

L'exposé de Monsieur l'adjoint entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les aménagements de sécurité et l'achat d'un radar pédagogique.

12. Validation du projet de voirie Rue du Capitaine Treilhes (2ème tranche) :

Suite à la présentation du cabinet ACESTI lors de la séance de travail ouverte à l'ensemble des conseillers, la commission propose de valider le projet de voirie et d'aménagement sur la D437 dont les travaux seront réalisés en 2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet dans son ensemble.

13. Motion pour le soutien de la construction d'une clinique à Montbéliard :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) concernant la situation d'une éventuelle implantation d'une clinique à Montbéliard. Ce courrier, envoyé à l'ensemble des Mairies concernées, propose de signer une motion de soutien pour voir la construction d'une clinique sur Montbéliard, et non sur le site Médian situé dans le Territoire de Belfort.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la motion de soutien.

La séance est levée à 23 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 04 avril 2016

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CIAF a validé le plan de règlementation de boisement lors de sa dernière réunion qui a eu lieu vendredi 25 mars à Bonnétage. Cette nouvelle règlementation sera applicable à compter du 28 juin 2016, suite à la réunion plénière du Conseil Départementale.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Bureau Natura, en charge de la réalisation du PLU de FRAMBOUHANS, nous livrera très prochainement le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le PADD est un document qui exprime le projet de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour notre village. Une réunion de travail ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux se tiendra fin avril pour une analyse approfondie de ce document.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements du périmètre du territoire de la CCPM qui sera effectif au 01 janvier 2017.

Information n°4 :

Un conseiller informe d'une requête d'habitants du lotissement « Sur la Velle » concernant la rue du Fort Chabrol en période hivernale. Après avoir informé le Conseil Municipal des nombreuses réflexions qui ont eu lieu par le passé, Monsieur le Maire propose que la commission « déneigement » travaille pour la fin d'année sur une possibilité de sécuriser cette rue. Le Conseil Municipal valide la proposition.

Information n°5 :

Un conseiller informe d'une requête d'habitants du village qui utilisent le service du Mobidoubs. Lorsque les bus empruntent la ligne Montbéliard – Pontarlier, ceux-ci ne stationnent pas sur l'aire de retournement des bus devant les abris, mais restent stationnés sur la Départementale. Sur proposition de Monsieur le Maire, un courrier sera envoyé au service des transports du Département afin de signaler ce désagrément dans le but de rétablir la bonne procédure.

Information n°6 :

Une conseillère demande si le plancher de la salle des Marronniers, qui sera remplacé prochainement, peut être démonté de façon à ce qu'il puisse être réutilisé ou vendu. Sur proposition de Monsieur le Maire, l'entreprise Relange, mandaté pour la réalisation de ces travaux, sera consultée pour connaitre les différentes possibilités.